



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 25 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014

La période de dépôt des candidatures s'est ouverte le 20 février dernier en préfecture et sous-préfectures.

Il résulte des premiers jours de dépôt qu'un nombre relativement faible de candidats se sont présentés ce qui laisse à craindre un afflux massif du 3 au 6 mars prochains.

Afin d'organiser au mieux l'enregistrement des dossiers, la préfecture invite les candidats à se présenter au plus tôt et, en tout état de cause, de ne pas attendre les derniers jours.

En effet, il peut arriver qu'une déclaration de candidatures ne puisse être prise en compte lors de la 1ère visite dans le cas notamment où, le dossier serait incomplet ou présenterait certaines irrégularités.

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous, les principales informations concernant l'accueil des candidats dans le département de l'Essonne.

L'impact de la loi de réforme du 17 mai 2013 quant à l'enregistrement des candidatures

Dans le cadre des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars prochain, **tous les candidats, et ce quelle que soit la taille de la commune** dans laquelle ils se présentent sont tenus de procéder au dépôt de leur déclaration de candidature **en préfecture ou sous-préfectures**, en fonction de l'arrondissement d'appartenance de la commune concernée.

Période de dépôt des déclarations de candidatures

La période de dépôt des candidatures a été fixée par arrêté préfectoral du 15 janvier 2014 qui précise que les opérations d'enregistrement de ces dernières doivent impérativement avoir été réalisées entre :

le jeudi 20 février et le jeudi 6 mars 2014, 18 heures précises.

Au delà de cette date butoir, aucune candidature ne pourra plus être réceptionnée.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr



@PREFECTURE91

Horaires de dépôt des déclarations de candidatures

Pour le Premier tour de scrutin :

- du jeudi 20 février au vendredi 21 février 2014 de 9h00 à 16 heures,
- du lundi 24 février au vendredi 28 février 2014 de 9h00 à 16 heures,
- du lundi 3 mars au mercredi 5 mars 2014 de 9h00 à 16 heures
- et le jeudi 6 mars 2014 de 9h00 à 18h00 heures

Pour le second tour de scrutin :

- le lundi 24 mars 2014 de 9h00 à 16 heures
- le mardi 25 mars 2014 de 9h00 à 18 heures

Lieux de dépôt des déclarations de candidatures

Les déclarations de candidature devront être déposées dans les formes et conditions prévues par les dispositions du code électoral auprès :

Lieux de dépôt des candidatures (Pour le 1^{er} comme pour le 2nd tour)	
<i>Préfecture de l'Essonne</i> Boulevard de France 91 000 EVRY	Pour les communes de l'arrondissement d'Evry (Salle de conférence Jean Moulin– cabinet de M. le Préfet)
<i>Sous-Préfecture d'Etampes</i> 4, rue Van-Loo 91 150 ETAMPES	Pour les communes de l'arrondissement d'Etampes (Bâtiment B - Salle de réunion - rez-de-chaussée)
<i>Sous-Préfecture de Palaiseau</i> Avenue du Général de Gaulle 91 120 PALAISEAU	Pour les communes de l'arrondissement de Palaiseau (Salle de conférence – 1^{er} étage)

A noter :

La déclaration de candidature est déposée par la personne ayant qualité de responsable de liste ou par un mandataire désigné par elle.

Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.